LE TEXTE OFFICIEL DU PROJET DE DEGRÈVEMENT DES IMPOTS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole

Institution d'un système de déductions pour situation et charges de familles

Les contribuables passibles de l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole ne sont taxés que sur la fraction de leur revenu qui est supérieure à 2.500 francs. Ils ont droit, en outre, à une déduction des trois quarts sur la fraction comprise entre 2.500 et 4.000 francs et de moitié sur la fraction comprise entre 4.000 et 8.000 francs (décret du 15 octobre 1926, art. 33, alinéa 1). Par contre, ils ne bénéficient d'aucun abattement pour situation et charges de famille, bien que les bénéfices réalisés par les petits cultivateurs et métayers proviennent presque en totalité d'un travail manuel.

Le Gouvernement estime qu'il est équitable, si l'on veut maintenir dans les campagnes l'organisation familiale qui assure à la fois l'équilibre social de notre population rurale et le rendement maximum de notre production agricole, de favoriser les familles des cultivateurs et par conséquent d'introduire dans le mécanisme de l'impôt sur les bénéfices agricoles la notion des charges de famille.

Il vous propose, en conséquence, de décider que, du bénéfice des exploitants, il sera déduit, avant le calcul de l'impôt et préalablement à l'application du minimum de 2.500 fr. :

1° Une somme de **500 francs pour leur femme**, cette déduction étant, comme en matière d'impôt général sur le revenu, applicable aux contribuables veufs, quel que soit leur sexe, s'ils ont à leur charge un ou plusieurs enfants issus de leur mariage avec leur conjoint décédé ;

2° Une somme de **500 fr. pour chacune des personnes qui peuvent être considérées comme étant à leur charge** suivant les règles admises pour l'assiette des impôts sur les revenus.

L'adoption de cette mesure, qui entraînera une perte de recettes qu'on peut évaluer à 37 millions de francs, apportera une atténuation sensible aux charges qui frappent l'agriculture.

Impôts cédulaires sur les revenus

Rehaussement des chiffres-limite appliqués pour le calcul des réductions pour charges de famille. — Modification dans le taux de ces réductions

Sur le montant des impôts cédulaires sur les revenus (y compris la contribution foncière en principal) les contribuables ayant des charges de famille ont droit à une réduction réglée ainsi qu'il suit (article 67 des lois codifiées par le décret du 15 octobre 1926).

Pour les contribuables dont le revenu net total, tel qu'il doit être envisagé pour l'assiette de l'impôt général sur le revenu, **ne dépasse pas 10.000 francs**, compte tenu des déductions auxquelles les intéressés ont droit à raison de leur situation et de leurs charges de famille, le taux de la réduction **est de 7,5 p. 100** pour chaque personne à la charge jusqu'à la deuxième et **de 15 p. 100** pour chacune des autres personnes à partir de la troisième.

En ce qui concerne les redevables de cette catégorie, la réduction totale n'est d'ailleurs pas limitée et sa quotité peut atteindre le montant total de l'impôt.

Pour ceux dont le revenu net total, après défalcation des mêmes déductions, excède 10.000 francs, le taux de **réduction est de 5 p. 100** pour chacune des trois premières personnes à la charge, et **de 10 p. 100** pour chacune des autres personnes à partir de la quatrième, sans que, toutefois, le montant total de la réduction puisse, pour chaque impôt dépasser 300 francs par personne à la charge.

Les chiffres-limite de 10.000 francs et de 300 francs actuellement utilisés ont été fixés par l'article 5 de la loi du 25 juin 1920. Il paraît équitable de les rehausser sensiblement pour tenir compte de la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie depuis cette époque, et pour conserver ainsi toute sa valeur à l'avantage qui avait été accordé primitivement aux contribuables chargés de famille. Nous vous demandons, en conséquence, de porter ces chiffres **de 10.000 fr. à 30.000 fr. et de 300 fr. à 500 fr.**

Nous proposons en outre, pour tous les contribuables dont le revenu net total, défalcation faite des déductions pour situation et charges de famille, est inférieur au chiffre-limite précité de 30.000 francs, de modifier le taux de la réduction accordée pour charges de famille et de le porter de 7,50 à 10 p. 100 pour chacune des deux premières personnes à la charge et à 20 p. 100 (au lieu de 15 p. 100) à partir de la troisième.

Pour les petits contribuables, le bénéfice de ces mesures sera très appréciable. C'est ainsi qu'un contribuable salarié jouissant d'un revenu net total de 25.000 francs, et ayant un enfant à sa charge, qui paye sous le régime actuel une cotisation de 513 francs, ne paiera sous le régime proposé que 486 francs. Un contribuable ayant le même revenu et deux personnes à charge ne paiera plus que 288 fr. au lieu de 324 fr., et un contribuable ayant trois personnes à charge acquittera une cotisation de 72 francs au lieu de 102 francs.

L'adoption de cette mesure entraînera une diminution de recettes de l'ordre de 140 millions de francs.

(A suivre).

Tempêtes orageuses dans le nord-ouest de l'Allemagne

Les tempêtes orageuses accompagnées de pluie et de grêle, qui ont sévi hier soir dans tout le Nord-Ouest de l'Allemagne, ont causé d'importants dégâts aux cultures. De nombreuses lignes téléphoniques et télégraphiques ont été détruites. On signale également plusieurs incendies et un mort.

Le Docteur Schacht a communiqué à M. Young, sa réponse au mémorandum allié

De graves divergences de vue continuent à subsister

Hier matin, le Dr Schacht a communiqué à M. Owen Young, président du Comité des experts, la réponse qu'il envisageait de donner au mémorandum allié, notamment en ce qui concerne les chiffres de l'annuité Young, la date de la cessation du plan Dawes et la forme nouvelle donnée aux réserves allemandes.

Hier après-midi, les groupements créanciers ont discuté séparément les éléments de la réponse que le Dr Schacht avait officieusement communiquée dans la matinée à M. Owen Young. Cette réponse sera officiellement remise ce matin, à 11 h. 30, aux délégués des puissances créancières, qui l'étudieront immédiatement. On ne prévoit pas, que ceux-ci aient une prise de contact avec le Dr Schacht avant lundi.

Dans les milieux de la conférence, on estime qu'il demeure un écart considérable entre le point de vue que les groupements situés jugent indispensable de maintenir et la position que le Dr Schacht se croit dans l'obligation d'affirmer.

Les questions qui soulèvent le plus de difficultés seraient relatives :

1° A la date de cessation du plan Dawes, que les allemands voudraient fixer au 1er septembre, alors que les experts des Etats créanciers laisseraient aux Gouvernements le soin d'en décider ultérieurement ;

2° Au remboursement à la Belgique des marks émis pendant l'occupation allemande ;

3° A la créance sur les Etats successeurs.

En présence de la divergence des points de vues qui continuent à subsister, un certain pessimisme se manifestait quant à l'issue des travaux du Comité.

Un cycliste tué par un camion-auto à Fourmies

Vendredi vers 20 heures, M. Joseph Léoni, facteur télégraphiste au bureau de Fourmies, rentrait chez lui en bicyclette sa journée terminée. Il était arrivé à sa demeure, rue Sencier à Trélon, et calculait son allure, toujours modérée d'ailleurs, lorsqu'un camion automobile de la Société Eco, qui rentrait à son dépôt, rue du Gazomètre, le heurta violemment de son garde-boue gauche.

M. Léoni, atteint au côté, fut projeté sur le sol. Le chauffeur, Dumont Julien, arrêta son camion quelques mètres plus loin et accourut pour aider M. Emile Piette, débitant de tabac, à relever le porteur de dépêches qui fut transporté à la pharmacie Molte, à 50 mètres de l'accident.

M. le docteur Marlin fut avisé téléphoniquement et il vint donner ses soins au blessé, qui avait une fracture du bassin et une plaie à la cuisse. Le commissaire de police était arrivé sur les lieux l'un des premiers et avait aussitôt commencé son enquête. A la pharmacie, il avait pu interroger le blessé. Une heure plus tard on le transporta à son domicile.

Mort de la victime

Vers 23 h. 30, M. Léoni rendit le dernier soupir, sans avoir perdu connaissance. Il était né à Avesnes le 29 octobre 1865 et habitait Fourmies depuis de nombreuses années. Il avait épousé Mlle Laure-Marie Deswarte qui, depuis 32 ans, tient le bureau auxiliaire des Postes de la rue Sencier.

Quant à l'auteur de ce terrible accident, Dumont Julien, né à Estrées-Couchy (Pas-de-Calais) le 19 mai 1899, il vint à Fourmies, de Saint-Quentin, il y a deux ans, et habitait au n° 90 de la rue du Fourneau, à garni de la maison Défardin. Occupé à la Société Eco, il avait passé son brevet de chauffeur il y a seulement huit jours. Au moment de l'accident il revenait avec son camion, du poids total d'environ 3.500 kilos, de Sains-du-Nord où il était allé faire des livraisons d'essence.

Le chauffeur mis en état d'arrestation

D'après les personnes qui lui ont causé aussitôt l'accident, il était à ce moment quelque peu pris de boisson. D'autre part, il se trouvait sur le côté gauche de la rue, ce qu'il explique en disant qu'il avait dû prendre ce côté pour éviter une automobile stationnant sur la droite.

Le commissaire de police a recueilli à la charge du chauffeur des dépositions qui lui ont permis de le mettre en état d'arrestation samedi dans la matinée, et de l'envoyer devant le procureur de la République, à Avesnes.

A la recherche de l'encaisseur roubaisien en fuite

L'enquête relative à la fugue du garçon de recettes Albert Béhague, qui disparut mardi dernier, emportant une somme d'environ 5.000 francs, appartenant à la Banque du Nord, continue.

On suppose que Béhague s'est réfugié à Bruxelles. Cette supposition était basée sur la reconnaissance du fugitif, par l'employé préposé à la délivrance des billets, à la gare d'Herseaux. Celui-ci aurait assuré avoir remis un billet à destination de Bruxelles, à la personne dont on lui a fait voir la photographie : celle de Béhague ; or, il se confirme que l'encaisseur n'a pas pris le train à Herseaux. Peut-être a-t-il voulu dépister la police. Car, après avoir reçu le billet de chemin de fer et marqué sa présence au guichet, il se serait fait conduire en voiture à Leers-Nord, puis à Tournai, où il était le mardi 21 courant, vers 20 heures.

A ce moment il portait encore ses effets d'encaisseur. Vraisemblablement il n'aura pas trouvé de vêtements de rechange à Leers, et il aura gagné Tournai avec l'intention de s'en procurer.

L'affirmation de l'employé de la gare d'Herseaux, qui a cru avoir vu Béhague en complet veston, tombe donc, puisque le billet de chemin de fer pour Bruxelles a été remis à 18 h. 50 et que Béhague, toujours vêtu de son uniforme, se trouvait à Tournai à 20 heures.

Un fait demeure. Béhague a soustrait le montant de ses encaissements et s'est enfui. Qu'il soit en complet veston ou en uniforme, cela n'a qu'une relative importance. Le découvrir et l'arrêter, voilà à quoi s'emploie la police. Et elle espère y parvenir. Du reste on ne va pas loin avec 5.000 francs. Surtout quand on est obligé, pour se soustraire à des recherches, de prendre des billets qu'on n'utilise pas et des voitures pour effectuer de longs parcours.

Le raid aérien France-Indochine

Arrachert et Rignot qui avaient quitté vendredi matin Villacoublay, sont arrivés à Sofia vendredi soir, à 17 heures.

Ils sont repartis hier matin pour Tébéran.

Le Congrès des Mutilés, Réformés Veuves, etc., à Lille, en juin

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le Congrès interfédéral de 1929 aura lieu à Lille les 28, 29 et 30 juin, sous la présidence d'honneur de M. le Ministre des Pensions. Il revêtira un caractère plus imposant encore que les précédents, parce qu'il coïncidera avec le Xe Anniversaire des Associations du Nord.

Les divers Comités fonctionnent activement, tous se préparent à recevoir comme il convient les délégués des Associations. Les organisateurs du Congrès ne négligeront rien et leurs efforts contribueront à obtenir le maximum de résultats dans tous les domaines.

Les Commissions de travail fonctionneront au cœur même de la Ville de Lille et l'Exposition aura lieu à proximité des salles des Commissions. Les concours les plus favorables et les plus bienveillants ont répondu à l'appel du Comité local et d'initiative.

Le programme horaire sera publié prochainement.

Dans la nuit, le rapide Paris-Bordeaux a subi deux graves accidents

La locomotive a déraillé ; une machine de secours attelée a explosé ensuite et deux mécaniciens furent tués

Un destin tragique s'est acharné sur le rapide Paris-Bordeaux, qui avait quitté vendredi soir la capitale à 16 h. 50, emmenant à son bord, entre autres voyageurs, les coureurs cyclistes de Bordeaux-Paris et les journalistes sportifs chargés de suivre la course.

Destin tragique, puisque à deux reprises, le convoi a été accidenté et que si, par une chance inouïe, aucun des nombreux voyageurs n'a été blessé, le deuxième accident a provoqué la mort de deux mécaniciens.

La locomotive déraille

Quelques kilomètres après Poitiers, le lourd convoi lancé à 110 kilomètres à l'heure, marchait à pleine vitesse, lorsque soudain, les voyageurs furent secoués par des cahots et des soubresauts anormaux. Le train ralentissant, s'arrêtait et le chef mécanicien Lorial, qui le conduisait, s'apercevait alors que le boggie avant de la locomotive avait déraillé et roulait sur le ballast depuis près de 2 kilomètres. C'était les roues qui, passant en les tranchant net eur les traverses des rails, imprimaient au convoi ces eursauts qui avaient alerté les voyageurs.

Le train resta arrêté deux heures dans la campagne. Les dégâts étaient peu importants. Quelques vitres brisées par les pierres soulevées par le passage de la machine sur le ballast, mais, a pareille allure, la catastrophe avait été frisée de près.

Une locomotive de secours demandée au dépôt d'Angoulême, fut accrochée au Paris-Bordeaux et le train reprit alors sa route interrompue.

La locomotive de secours explose

Peut-être, l'enquête n'a pu encore l'établir, le mécanicien et le chef mécanicien qui avaient pris place à bord de cette seconde machine, poussèrent-ils trop activement les feux pour tenter de rattraper le retard.

Soudain, en pleine nuit, une explosion formidable retentissait, une lueur énorme embrasait le ciel en gerbes incandescentes, des blocs de charbon allumés retombaient autour et sur les wagons de tête du convoi qui, à ce moment venait de passer Ruffec. Le train de lui-même s'arrêtait doucement.

Les mécaniciens retrouvés à 800 mètres du lieu de l'explosion

On se précipitait vers la locomotive éventrée et fumante, ruisselante d'eau et de vapeur. Les deux hommes qui la montaient avaient disparu. La machine, déchiquetée par l'explosion de la chaudière, était hors d'usage. Angoissés, employés et voyageurs se mirent alors à la recherche des mécaniciens.

A 800 mètres de l'endroit où le train avait stoppé, on retrouvait sur la voie au l'explosion les avait projetés, les deux malheureux, couverts de blessures, de brûlures et de sang. Le mécanicien avait cessé de vivre. Le chef-mécanicien qui remplaçait le chauffeur qu'on n'avait pu trouver à Angoulême, avait le crâne fracturé, la cervelle à nu. Le docteur Mouriac, de Bordeaux, s'efforçait de soulager le blessé par des piqures, mais ce dernier expirait en arrivant à Angoulême où le train était ramené en marche arrière par une troisième locomotive.

Ce n'est qu'à 6 h. du matin que le Paris-Bordeaux déposait à destination ses voyageurs encore tout émus par les tragiques péripéties de la nuit qu'ils venaient de passer.

Un ouvrier agricole tenta d'égorger son patron

Enfermé dans un cabanon il se jeta contre un mur et se tua

Depuis quatre ans, le nommé Delcroix, âgé de 23 ans, était employé en qualité d'ouvrier agricole à Saint-Vallier, près de Charolles, chez M. Joseph Delorme, âgé de 25 ans. Jamais un désaccord ne s'était élevé entre eux. Hier matin, alors que tous deux déjeunaient, Delcroix se leva soudain, sortit un rasoir de sa poche, se précipita sur son patron, lui taillada la gorge et le mordit également aux mains. Des voisins, accourus, ligotèrent l'ouvrier, qui avait été pris d'un accès de folie, puis le transportèrent à l'hôpital. Enfermé dans un cabanon, Delcroix se jeta contre un mur avec une telle violence, qu'il se tua.

La loterie de la Presse

Prochain tirage

Le bureau de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord s'est réuni jeudi, pour aviser aux dispositions à prendre en vue du prochain tirage de la grande loterie en faveur de la caisse de retraite de cette Association.

La période absorbante de préparation aux élections municipales avait fatalement ralenti, dans toute la région, l'ardeur des organisateurs et zélateurs de cette loterie, et personne ne s'en est étonné.

Cette période, maintenant, est finie, sauf à Lille, où une élection partielle, à rayon limité, se produira le mois prochain.

L'activité de nos organisateurs va donc pouvoir s'exercer largement et rattraper rapidement et amplement le temps perdu.

On peut être assuré qu'ils n'y failliront pas.

Dès à présent, ils ont décidé que le tirage aurait lieu dans le courant de juin ou, au plus tard, dans les premiers jours de juillet.

La date définitive et irrévocable sera fixée incessamment.

Très prochainement aussi sera publiée la liste complète des lots qui viendront s'ajouter à ceux déjà connus, à savoir :

Un portefeuille d'une valeur de 50.000 fr.
» » » 20.000 fr.
» » » 10.000 fr.
» » » 5.000 fr.

Parmi ces lots nouveaux, nombreux, d'une valeur indiscutable, d'un intérêt très vif, on trouvera : voyages attrayants, objets mobiliers, moyens de transports, bijouterie, objets de ménage, etc., etc.

Nous croyons inutile de les vanter. Il suffit d'interroger les heureux bénéficiaires de nos loteries antérieures pour savoir combien ils ont été le plus souvent étonnés et toujours très satisfaits de la beauté des lots qu'ils ont gagnés.

Lorsque la liste en sera publiée, on les appréciera d'ailleurs à leur valeur.

Aujourd'hui, nous voulons simplement dire à nos lecteurs : Le tirage de la Tombola de la Presse est prochain, les lots, tous les lots sont dignes de vous être offerts, à vous de prendre des billets, si vous n'en avez déjà, à vous d'augmenter vos chances en prenant de nouveaux billets, si vous en avez.

Pour nos dépositaires et vendeurs, nous ajouterons : prenez vos précautions. Souvenez-vous que, l'an dernier, faute de s'y être pris à temps, beaucoup d'entre vous n'ont pu suffire à l'affluence de demandes qui leur ont été faites pendant les derniers jours de vente.

Le Général Serot Almeras Latour serait nommé Commandant du 1er Corps à Lille

On donne les renseignements suivants sur les prochaines nominations et les importantes mutations qui vont avoir lieu dans le haut commandement : le général Serot Almeras Latour, commandant la 40e division d'infanterie qui vient d'être dissoute à Châlons-sur-Marne, sera nommé commandant du 1er Corps d'Armée à Lille, en remplacement du général Lacapelle qui recevra le commandement du 6e Corps et le gouvernement militaire de Metz.

Ancien élève de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr et breveté d'état-major, le baron Serot Almeras Latour qui appartient à une vieille famille du pays Messin fut, pendant plusieurs années comme général de brigade, attaché militaire auprès de l'ambassade de France en Belgique.

Le général Niessel, membre du Conseil supérieur de la guerre et inspecteur général des écoles de perfectionnement sera appelé à succéder au gouvernement militaire de Strasbourg au général Bolotnut, atteint le 7 août prochain par la limite d'âge de 65 ans. Enfin, il est fortement question du général Boquet, commandant la 43e division d'infanterie à Strasbourg pour prendre le commendement du 32e corps à l'armée du Rhin en remplacement du général Douchy, récemment passé dans le cadre de la réserve.

La mère de M. Mandel, député, attaquée et grièvement blessée par une gamine

Vers 15 h. 30, Mme Rothschild, mère de M. Georges Mandel, député de la Gironde, demeurant rue de Châteaudun, à Paris, a été attaquée chez elle par la jeune Elise Piapp, 14 ans, employée chez M. Patry, même adresse. La jeune fille a frappé Mme Rothschild à coups de chaise et de marteau. Grièvement blessée, la mère de M. Mandel a été transportée à l'hôpital Lariboisière.

On ignore encore les causes de cette agression. La meurtrière a été arrêtée.

UN MAÇON ELECTROCUTE PRES D'ARRAS

Le maçon André Buisine, 23 ans, demeurant à Berneville, était occupé à Boiry-Sainte-Rictrude à travailler pour le compte de M. Depoortère, entrepreneur à Arras, dans un bâtiment en construction situé à proximité d'un transformateur à haute tension appartenant à la commune.

L'ouvrier laissa ombre sa truelle et se baissa pour la reprendre alors qu'il était sur un échafaudage haut de sept mètres. Malheureusement, en se relevant il heurta la ligne et tomba foudroyé sur le sol.

La mort avait été immédiate et un docteur qu'on était allé appeler en hâte ne put que constater le décès du malheureux maçon.

Tragique baignade d'un ouvrier à Anzin

En revenant de son travail, M. Delenze Marceau, 22 ans, usinier, demeurant à Anzin, voulut prendre un bain en passant au lieu dit « Le Pont de l'Usine ». Il nageait depuis quelques minutes lorsqu'on le vit couler à pic. Plusieurs personnes se portèrent aussitôt vers l'endroit où il avait coulé pour lui porter secours, mais il ne reparut pas à la surface.

Des recherches furent effectuées et le corps fut retrouvé vingt minutes plus tard. Tous les efforts tentés pour le ramener à la vie furent inutiles.

Un chauffeur gisait inanimé sur une locomotive

Une locomotive haut-le-pied, venant de Cerbère, gagnait Port-Vendres, lorsque, à la sortie du tunnel, le mécanicien Edouard Sabatier s'aperçut que le chauffeur Gouges Simon, âgé de 29 ans, gisait inanimé sur la machine.

Le malheureux, qui avait une fracture du crâne, a été transporté à l'Hôpital de Perpignan, où il est décédé.

Une enquête est ouverte pour déterminer les causes de cette mort.

Un grave incendie à bord du paquebot « Roussillon »

Hier matin, à une heure, un incendie s'est déclaré à bord du paquebot « Roussillon » qui assure le service Bordeaux-New-York.

Le feu a pris naissance dans la partie arrière du navire où se trouvent les troisièmes classes.

Dès que l'alarme a été donnée par le lieutenant du « Roussillon », les pompiers de Bordeaux sont accourus et ont mis plusieurs lances en batterie.

A 2 h. 30 le feu était maîtrisé.

Deux employés du bord qui se trouvaient dans la partie incendiée ont été bloqués par les flammes et se sont sauvés en sautant dans le fleuve par un hublot. Ils ont été immédiatement recueillis et conduits à l'hôpital Saint-André. C'est le seul accident de personne, d'ailleurs peu grave, qui se soit produit. Le salon des dames, un groupe de cabines et divers aménagements sont détruits. Les cales ont pu être préservées. La superstructure arrière n'est que peu endommagée.

Dès l'alerte, le beut personnel de la Compagnie à laquelle le « Roussillon » appartient, s'était rendu à bord où les autorités du port, le commissaire central de Bordeaux et le capitaine officier de paix étaient venus les rejoindre.

Le « Roussillon » devait partir mercredi prochain pour New-York. Son voyage sera probablement ajourné.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 26 mai 1929

Soleil : Lever à 4 h. 02 ; coucher à 19 h. 34.
Lune : Lever à 19 h. 55 ; coucher à 3 h. 46.
Aujourd'hui : Trinité. — Demain : Ste-Caroline.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 25 mai, à 18 heures :

Baromètre : 763 m/m 6 ; hausse depuis la veille à 18 heures : 4 m/m 6.

Thermomètre : Frondo 21°8 ; Minima 12°2 atteint à 5 heures ; Maxima, 25°6 atteint à 16 heures.

Etat hygrométrique : 73 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h., néant ; Direction du vent : Nord-Ouest, force modérée ; Direction des nuages : pas d'observation ; Etat du ciel : pur.

Temps probable pour dimanche : un peu chaud, assez beau orageux.

Office National. — Beau temps, ciel pur ou peu nuageux, vent variable 2 à 5 m. ; température en hausse.

NAISSANCE. — Nous apprenons la naissance du petit Hubert, fils de Mme et M. Tournoux, professeur à la Faculté Catholique de Lille.

LES RECEPTIONS DE M. LE PREFET DU NORD. — M. Roger Langeron a reçu, hier matin, plusieurs maires de la région. Il a également reçu les délégations suivantes : Bureau de l'Union Nationale des Combattants de Tourcoing ; Bureau de l'Automobile Club de Dunkerque ; Bureau de l'Union des Victimes de la Guerre ; Bureau des Anciens Combattants de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, et une délégation des industriels sinistrés du Nord, nouveaux attributaires de produits finis.

DISTINCTION. — Le président de la Mutualité Saint-Roch, à Lille, M. H. Lobert, vient de recevoir la Médaille Militaire. Prisonnier à Maubeuge en 1914, il s'évada et aida à l'évasion d'un médecin-major. Il rejoignit l'armée française et retourna de suite au front. Il fut grièvement blessé à Vauquois, en décembre 1914, et à Verdun-Thiaumont en 1916. M. H. Lobert est titulaire de la Croix de Guerre (citation à l'ordre de l'armée), médaille des Evadés, médaille d'or de la Mutualité.

DE PASSAGE. — On a enregistré le passage à Calais du Maharadjah de Rajpipla, se rendant à Paris.

Un Commerçant de Fresnes et sa femme inculpés de banqueroute frauduleuse ont été arrêtés et écroués

Dès le début de février 1928, les époux Sybille-Denoyelle veulent installer à Fresnes, 128, rue Jean-Jaurès, un magasin-atelier de bonneterie. Grâce à un commanditaire, M. Wattiez, de Condé, l'affaire prit de l'importance et trente ouvrières furent occupées au magasin ; quelques mois plus tard, M. Wattiez demanda à Sybille un état de la situation financière de l'établissement. Ça va, très bien, répondit ce dernier, patientez... Mais Sybille oubliait de payer ses fournisseurs et ses représentants ; au mois de septembre 1928, il était condamné par le conseil des prud'hommes de Valenciennes à payer à un de ses voyageurs, M. Marini, rue Turgot, à LILLE, une somme de 31.800 francs, montant de ses commissions et de ses déplacements.

Les fournisseurs s'inquiétèrent alors de la situation financière de Sybille qui tenta de se suicider par des émanations de gaz ; il simula ensuite la folie et le 27 décembre 1928, Sybille se réfugiait à Tournai.

Le tribunal de commerce de Valenciennes saisi des faits prononça la liquidation judiciaire et fixa au 31 décembre 1928, la date de la cessation des paiemenis.

Pendant que Sybille se trouvait à Tournai, son épouse, avec l'aide d'un sieur Minaire, de Prouvy reprit, en janvier 1929, la fabrication et se fit expédier par des fournisseurs, non créanciers de nombreuses marchandises qu'elle liquidait à vils prix sur les marchés de la région où à des revendeurs.

Ce trafic attira l'attention de M. Lesaffre, huissier à Condé, et le Parquet de Valenciennes, saisi des faits ouvrit une information judiciaire, qu'il confia à M. Ucciani, commissaire-divisionnaire, chef de la 2e brigade mobile de Lille.

Les inspecteurs Biget et Leclabart se rendirent à Fresnes et apprirent que la femme Sybille avait quitté la commune ; poursuivant leurs investigations, les policiers retrouvèrent dans un garage de Denain l'automobile de Sybille et chez d'autres personnes un piano et une grande partie du mobilier.

Les époux Sybille-Denoyelle ne tenaient aucune comptabilité ; leur passif s'élèverait à plus de 250.000 francs.

MM. Biget et Leclabart, se rendirent à Prouvy chez Minaire ; ils y découvrirent Sybille et sa femme qui s'y cachaient. Mis en état d'arrestation, tous deux furent conduits au Parquet et écroués sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse.

Les inspecteurs de la brigade mobile poursuivent leur enquête ; d'autres incupations vont suivre ; c'est M. Bornet, juge, qui est chargé de l'instruction de cette affaire.

Deux mineurs tués par un éboulement à Escaudain

Occupés à la fosse Casimir-Périer, de la Compagnie des Mines d'Anzin, à Escaudain, deux ouvriers mineurs, Joseph Lakmy, 45 ans et Stanislas Lakmy, 22 ans, ont été pris sous un éboulement.

Des secours furent immédiatement organisés, mais ils furent contrariés par un dégagement de grisou et l'on ne retrouva plus que deux cadavres.

Le délégué mineur s'est rendu sur les lieux pour ouvrir une enquête.

Disparition d'un jeune homme de dix-sept ans à Vieil-Hesdin

Auguste Wèph, 17 ans, ouvrier agricole au service de M. Bouchard, cultivateur à Vieil-Hesdin et y demeurant, a disparu depuis mercredi 22 mai. Dans la matinée de jeudi, on a retrouvé sa bicyclette appuyée sur un des piquets d'une pâture à proximité de la rivière « la Canche ».

Wèph, qui est pupille de l'Assistance Publique et fut élevé au Parcq, par M. Sénéchal cultivateur, est un peu faible d'esprit. Des rapports très tendus existant depuis peu, entre la Direction de l'Assistance Publique et lui, on suppose qu'il a mis fin à ses jours.

Dans l'après-midi de jeudi, des recherches, qui durent être abrégées en raison d'un incendie qui se déclara à Saint-Georges, ont été faites dans « la Canche », dont on avait abaissé le niveau. Elles permirent de retrouver sa casquette dans le lit du cours d'eau. Le corps a peut-être été entraîné par le courant. La gendarmerie d'Auchy-lez-Hesdin continue les recherches.

A la conquête du record de vitesse des 5.000 kilomètres

En vue du record de vitesse des 5.000 kilomètres, les commandants Weiss et Girier ont décollé facilement samedi matin, à 5 h. 45, face au vent faible qui venait du nord-ouest. Ils vont tenir l'air pendant plus de vingt heures, sur le triangle formé par les aérodromes d'Etampes, Mondésir, de Chartres et d'Orléans-Serran, d'un développement de 190 kilomètres environ. Le record qu'ils tenient de battre est détenu par les aviateurs italiens Ferrarin et Del Prete. Dans leur avion, équipé d'un moteur de 550 CV, 3.500 litres d'essence ont été versés au cours de la nuit, ainsi que 200 litres d'huile. Toutes les dispositions de sécurité avaient été prises pour le départ, bien que l'avion ne soit pas au maximum de sa charge.

A 5 heures, tous les préparatifs étaient terminés et l'avion amené du hanger à l'angle sud du terrain. Peu après, les deux commandants, vêtus de leur combinaison de cuir, prirent place au double poste de pilotage. Le moteur donnant satisfaction au point fixe, le départ eut lieu sans difficulté, après quelque 800 mètres de roulement devant les officiers et quelques personnes, dont MM. Lacoste, Buquet et Renvoise.

Les deux aviateurs emportent quelques provisions de bouche. La distance parcourue ne commencera à compter qu'à partir de leur arrivée dans le circuit, c'est-à-dire à l'aérodrome d'Etampes.

1.800 kilomètres en 8 heures 1/2

Les commandants Girier et Pierre Weiss ont accompli, à 15 heures, dix tours du circuit, soit environ 1.800 kilomètres en 8 h. 31' 35" (moyenne horaire : 189 km. 550).

Pour se venger, un homme voulait faire sauter deux maisons à Rinxent

Eugène Piqué, demeurant à Rinxent, avait volé récemment trois sacs de ciment. Deux habitants de la commune, MM. Laurette et Lécaillé, avaient témoigné contre lui. Il résolut de se venger. Cette nuit, il déposa contre l'habitation respective de MM. Leurette et Lécaillé une cartouche de cheddite. Celle-ci explosant, occasionna des dégâts matériels. Piqué a pris la fuite, la gendarmerie de Marquise et le parquet de Boulogne le recherchent activement.

Un vapeur français attendu à Dunkerque, mis en quarantaine à Rotterdam

Le vapeur français « Baugkok, venant de Rosario et Buenos-Aires et allant à Dunkerque, est arrivé à Rotterdam.

Il a été mis en quarantaine, un cas suspect ayant été constaté à bord.

Le Collège de Marcq-en-Barœul est déclaré Champion de France scolaire de Hockey

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Dans sa réunion tenue hier, le bureau de la Fédération française de hockey a été appelé à se prononcer sur l'attribution du titre de champion de France scolaire, estimant que le championnat en cours ne peut être modifié. Le bureau a été d'avis que le Collège de Marcq était fondé à se déclarer vainqueur du championnat. En conséquence, le collège de Marcq a été déclaré champion de France scolaire de hockey pour la saison 1928-1929.

La loi sur les Assurances sociales serait appliquée par paliers

M. Loucheur ferait mardi une communication à ce sujet

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Lors du vote de la loi sur les Assurances Sociales, le Gouvernement avait promis au Parlement de présenter un texte complémentaire en ce qui concerne l'application aux ruraux. Depuis, de nouvelles difficultés ont surgi. Les ouvriers ou employés qui bénéficient de caisses particulières, risqueraient de voir la nouvelle législation diminuer leur retraite, le pourcentage qu'ils versent actuellement ne pouvant servir à la fois à leur retraite particulière et aux assurances.

D'autre part, il ne saurait être question de leur faire donner un double versement.

M. Loucheur, ministre du Travail, a mis récemment le Conseil des Ministres au courant des obstacles non insurmontables d'ailleurs, qu'il rencontrerait.

Pour ces raisons, il serait, dit-on, partisan d'une application par paliers et non totale de la loi qui doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain.

D'après les bruits qui courent, **le premier palier viserait seulement les assurances vieillesse, dont les taux seraient diminués.**

Pour l'Agriculture, les ouvriers et patrons ne verseraient que 1 % des salaires et pour l'industrie 2 %.

Des amendements seraient prochainement déposés en ce sens.

Dans l'entourage de M. Loucheur, on observe le silence le plus complet sur les intentions du Ministre. Nous croyons toutefois savoir que M. Loucheur, devant se rendre bientôt devant la Commission compétente du Sénat fera mardi prochain un exposé complet de la situation et des solutions qu'il propose au Conseil des Ministres.

Une communication officielle serait faite à l'issue de la délibération.

La question des produits finis

Des industriels sinistrés ont été reçus par le Préfet du Nord

Une délégation du Groupement des Sinistrés industriels « nouveaux attributaires de produits finis », conduite par M. Louis Sculfort a été reçue hier matin, par M. Roger Langeron, préfet du Nord.

Cette délégation a appelé l'attention de M. le Préfet sur la nécessité de solutionner le conflit des produits finis en tenant compte des divers intérêts en cause et ce, dans l'intérêt général.

On sait que les lois des 23 mars 1928 et 30 mars 1929, ont créé à cet effet un compte de compensation. Ce compte permettra de payer les nouveaux attributaires au moyen des fonds reversés par les anciens attributaires.

La délégation a prié M. le Préfet de représenter à M. le Ministre, chargé des Régions Libérées, que les non-touchants désirent obtenir rapidement le paiement qui leur est dû.

A défaut d'espèces, ils sollicitent, aussitôt les évaluations effectuées, la remise aux ayants-droit d'un titre portant intérêts à 5 %, ledit titre gagé sur les reversements des anciens touchants, dont l'Etat poursuivrait le recouvrement.

La délégation a représenté en outre à M. le Préfet qu'à l'effet de hâter les opérations d'évaluation, il y aurait lieu de renforcer la Commission départementale des produits finis.

M. le Préfet a pris acte des désiderata qui lui étaient exprimés. Il a fait observer qu'en ce qui concerne le compte de compensation son fonctionnement était décrit dans les articles 12 et 13 de la loi du 30 mars 1929 et qu'un arrêté concerté entre le Ministre chargé des Régions Libérées et le Ministre des Finances doit fixer le détail et les modalités d'application, mais qu'il se fera un devoir de transmettre à M. le Ministre les suggestions du Groupement des nouveaux attributaires.

Quant au renforcement des éléments de la Commission Départementale des Produits finis, l'étude en est dès à présent commencée. M. le Préfet a le vif désir de donner satisfaction sur ce point à la délégation.

La troisième journée du Congrès national des Anciens Combattants à Saint-Emilion

La deuxième séance plénière du Congrès de l'Union nationale des Combattants, dont c'est la troisième journée, s'est ouverte à 9 h. 30.

La question de la retraite du combattant soulève de vives controverses, non sur le fond, accepté avec enthousiasme, mais sur la procédure à suivre pour faire entrer la retraite dans le domaine des réalités. Finalement, le vœu suivant a été adopté :

« L'Union nationale des Combattants confirme son adhésion de principe aux retraites d'Etat du combattant dans les conditions envisagées à Saint-Malo ; retraite de 500 fr. à 50 ans pour tous les titulaires de la carte de combattant ; décide de soutenir énergiquement la réalisation de ce sujet, concrétisé dans la proposition de loi Boyer ; insiste pour que dans la campagne engagée auprès du gouvernement, du Parlement et de l'opinion publique, aucun des trois motifs par lesquels cette revendication spéciale aux anciens combattants se justifie, ne soit laissé dans l'ombre. »

Le rapport de M. Beauregard sur la retraite mutuelle est adopté sans opposition. Enfin, l'assemblée adopte des vœux présentés par M. Taudière, député des Deux-Sèvres, rapporteur de la question des Assurances sociales. La séance est levée ensuite.

Le crime du Boulevard Poincaré à Bruxelles

L'enquête continue au sujet du crime du boulevard Poincaré, à Bruxelles, où l'on a découvert, l'